

RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION

Selon les lignes directrices nationales ANFR du 7 Novembre 2019
Dossier, prévu par l'article 2 de la loi 2015-136 du 9 février 2015, visant à
informer de l'exposition aux ondes émises par une installation radioélectrique

Référence du rapport de simulation : T24169-1-29/03/2021

Commune : SAINT-REMY-DE-PROVENCE

**Adresse de l'installation : AVENUE DES MARTYRS DE LA GALINE 13210
SAINT-REMY-DE-PROVENCE**

Validation : Département Central Ingénierie 29/03/2021

Ce document comporte 11 pages

TABLE DES MATIERES

1. Synthèse.....	4
2. Description du projet.....	5
3. Plan de situation	5
4. Caractéristiques de l'installation	7
5. Résultats de simulation	7
a) Antennes à faisceaux fixes	9
i. Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol.....	9
ii. Simulations à différentes hauteurs	10
b) Antennes à faisceaux orientables	11

REVISIONS

Indice	Date	Nature des révisions

Objet du rapport

L'objet du document est de présenter les résultats de la simulation en intérieur de l'exposition aux ondes émises par le projet d'installation radioélectrique située *AVENUE DES MARTYRS DE LA GALINE 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE* diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le chapitre 4, selon les lignes directrices nationales publiées le 23 décembre 2015 par l'Agence nationale des fréquences et mises à jour en septembre 2019 pour la prise en compte des antennes actives à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.

Ce rapport est sous la responsabilité de l'exploitant de l'installation radioélectrique et ne vaut que pour l'installation spécifiée de Bouygues Télécom.

Ce rapport est destiné à être remis au maire ou au président de l'intercommunalité à sa demande conformément au décret n° 2016-1211 du 9 septembre 2016 relatif à l'information locale en matière d'exposition du public aux champs électromagnétiques et au comité national de dialogue de l'Agence nationale des fréquences. Il ne contient aucune donnée personnelle et respecte les droits au respect de la vie privée et à l'image.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15¹ en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

¹ Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0271 du 21 novembre 2017 texte n°21, *Arrêté du 9 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0271 du 21 novembre 2017.*

1. Synthèse

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée de tous les azimuts pour le projet d'implantation de l'installation située AVENUE DES MARTYRS DE LA GALINE 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE est comprise entre : 2-3 V/m. La hauteur correspondante est 4,5m.

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 1 et 2 V/m .

Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée de tous les azimuts pour le projet d'implantation de l'installation située AVENUE DES MARTYRS DE LA GALINE 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE

SANS OBJET

L'appréciation de l'exposition ne saurait s'appuyer sur la somme arithmétique des expositions issues des prédictions de calcul présentées dans ce dossier. La mesure de l'exposition reste la seule approche pertinente pour apprécier la réalité de l'exposition globale des expositions radiofréquences (FM, Télévision, Téléphonie mobile etc..).

2. Description du projet

Le projet déploie les fréquences suivantes : 2G (900), 3G (900), 4G (800, 1800, 2100), 5G (2100).

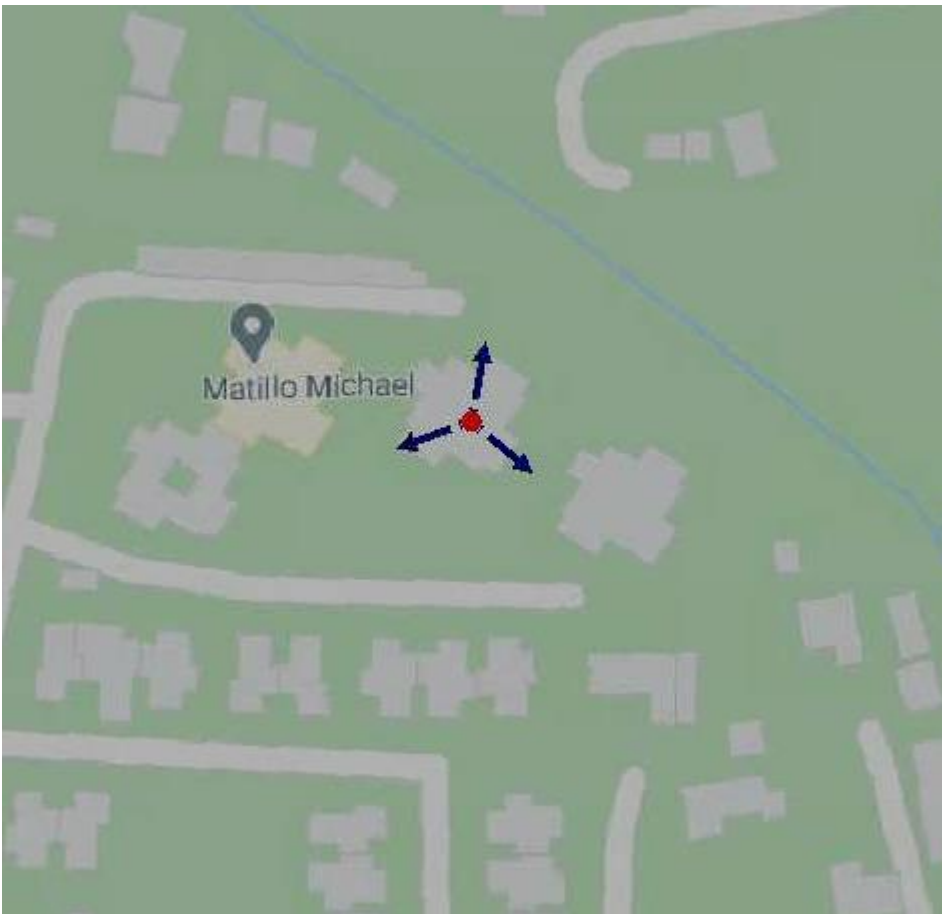
<i>Description de l'installation</i>	
<i>Coordonnées géographiques de la station (Lambert II étendu)</i>	<i>Latitude : 1868862,00 Longitude : 802287,00</i>
<i>Altitude de la station</i>	<i>57m</i>
<i>Hauteur du support</i>	<i>19m</i>
<i>Adresse</i>	<i>AVENUE DES MARTYRS DE LA GALINE 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE</i>
<i>Nombre d'antennes à faisceaux fixe</i>	<i>3</i>
<i>Type</i>	<i>Directive</i>
<i>Nombre d'antennes à faisceaux orientables</i>	<i>0</i>
<i>Systèmes</i>	<i>2G 3G 4G 5G</i>
<i>Azimuts (en degrés)</i>	<i>10°/130°/250°</i>
<i>Bandes de fréquences déployées (en MHz)</i>	<i>2G (900), 3G (900), 4G (800, 1800, 2100), 5G (2100).</i>

3. Plan de situation

Les antennes et les azimuts (rayon principal) sont précisément localisés sur la carte.

Afin de faciliter l'analyse de la zone étudiée, la zone géographique (de rayon 100 m en zone rurale) représentée est centrée sur l'installation radioélectrique de l'exploitant.

L'axe de rayonnement principal dans le plan horizontal des antennes est représenté par une flèche.



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]

4. Caractéristiques de l'installation

	<i>Description de l'installation</i>				
Azimut 1	10°				
Hauteur milieu de l'antenne	17.5 m				
Systèmes	2G	3G	4G	4G	4G/5G
Bande de fréquence (MHz)	900	900	800	1800	2100
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	11.5	31.5	46.5	53.5	48.5
Gain d'antenne en dbi	16	16	15.5	17	17.5
Tilts elec + méca (degrés)	3°	3°	3°	3°	3°
Azimut 2	130°				
Hauteur milieu de l'antenne	17.5 m				
Systèmes	2G	3G	4G	4G	4G/5G
Bande de fréquence (MHz)	900	900	800	1800	2100
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	11.5	31.5	47	53.5	48.5
Gain d'antenne en dbi	16	16	15.5	17	17.5
Tilts elec + méca (degrés)	3°	3°	3°	2°	2°
Azimut 3	250°				
Hauteur milieu de l'antenne	17.5 m				
Systèmes	2G	3G	4G	4G	4G/5G
Bande de fréquence (MHz)	900	900	800	1800	2100
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	11.5	32	46.5	53.5	48.5
Gain d'antenne en dbi	16	16	15.5	17	17.5
Tilts elec + méca (degrés)	2°	2°	2°	2°	2°

5. Résultats de simulation

La simulation est réalisée pour différentes hauteurs en prenant en compte des effets dus au bâti (réflexion, réfraction, angle d'incidence de l'onde). Les valeurs présentées correspondent au niveau cumulé de l'exposition en intérieur par typologie d'antenne et exprimées en volts par mètre. Conformément aux lignes directrices de l'ANFr, une distinction est faite entre la présentation des résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes et des antennes à faisceaux orientables.

Les antennes à faisceaux fixes produisent une exposition uniforme dans l'axe de ces dernières et relativement constante dans le temps au gré des usages des clients connectés sur la station émettrice.

Les antennes à faisceaux orientables produisent pour leur part une exposition localisée et d'autant plus réduite que le temps d'exposition est conditionné par la vitesse de communication et la présence ou non de terminaux 5G en communication dans la direction du ou des faisceaux dynamiques générés par les antennes. Il est à noter qu'en l'absence de trafic

en un point donné l'exposition 5G est très réduite (inférieure à 0.5 V/m) comme l'ont démontrées les mesures réalisées par l'ANFr dans le cadre des expérimentations 5G menées par les différents opérateurs.

Le calcul de l'exposition induite par l'installation située *AVENUE DES MARTYRS DE LA GALINE 13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE* est pondérée par :

- Un facteur de réduction appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile. Cette valeur correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées en 2015 entre la valeur cumulée extrapolée et la somme des contributions de la téléphonie mobile issues du cas B du protocole de mesure in-situ en vigueur, quand la téléphonie mobile domine pour les antennes à faisceaux fixes
- Un facteur de réduction sur 6 minutes au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceaux orientables. Ce facteur de réduction correspondant à un balayage du faisceau pendant 4,4 % du temps dans une direction donnée.
- Un facteur d'atténuation de duplexage temporel TDD pour les fréquences [3,4 – 3,8 GHz] de cette installation.
- Un abaissement correspondant à l'atténuation forfaitaire produite par un simple vitrage d'une onde perpendiculaire à ce dernier complété d'un facteur de réduction propre à l'angle d'incidence des ondes électromagnétiques émises par la station radioélectrique.
- Un abaissement forfaitaire propre aux caractéristiques électromagnétiques des toits.

A priori, dans cette configuration, les niveaux calculés sont des majorants de l'exposition simulée en intérieur. Les simulations sont réalisées en zone rurale avec la résolution suivante : 2 m.

Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

a) Antennes à faisceaux fixes

- i. Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé est compris entre 1 et 2 V/m



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]

[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

ii. Simulations à différentes hauteurs

Les antennes projetées sont Directives.

Une modélisation est réalisée par antenne à faisceau fixe. Pour chacune, l'environnement est différent, l'exposition maximale calculée ainsi que la hauteur correspondante varient d'une antenne à l'autre. Ce projet comporte 3 antennes, une seule simulation a été réalisée.

La simulation à 1,5 m par rapport au sol a été réalisée à partir du modèle numérique de terrain de DTM Siradel de 2019 interpolé au pas de 2 m .

Pour toutes les antennes, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m . La hauteur correspondante est de 4,5 m .



[Fond de carte (Google Roadmap), source : Google]

[Logiciel de simulation : Atoll Radio]

b) Antennes à faisceaux orientables

SANS OBJET